



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ
Etablissements pour enfants en situation
de handicap



IMP Les Glycines
19 rue du Maréchal Joffre
67500 HAGUENAU
03 88 73 31 40

Rapport d'activité harmonisé 2019

SOMMAIRE

I . IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

- I.1) Information générales
- I.2) Informations légales sur l'activité de l'établissement
- I.3) Commentaires

II. RESSOURCES HUMAINES

- II.1) Plateau technique
- II.2) ETP budgétés non pourvus
- II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre
- II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :
- II.5) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année
- II.6) Âge du personnel au 31 décembre (Indicateur ANAP 2Re3.2)
- II.7) Ancienneté du personnel au 31 décembre
- II.8) Formation du personnel au cours de l'année
- II.9) Commentaires

III. ACTIVITE

- III.1) Modalités de fonctionnement de la structure
- III.2) Flux et file active
- III.3) Absentéisme
- III.4) Transport
- III.5) Commentaires

IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12

- IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre
- IV.2) Parcours scolaire et de formation
- IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents
- IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance
- IV.5) Situation complexe
- IV.6) Commentaires

V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE

- V.1) Délais d'attente avant admission
- V.2) Age des jeunes entrés pendant l'année
- V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)
- V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)
- V.5) Commentaires

Délai d'admission

Rapport d'activité harmonisé 2019

SOMMAIRE *(suite)*

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE

- VI. 1) Durée moyenne de séjour
- VI. 2) Age à la sortie
- VI. 3) Parcours après la sortie
- VI. 4) Suivi des sortants
- VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées
- VI. 6) Commentaires

Durée d'accompagnement

VII. PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

- VII. 1) Surpoids et obésité
- VII. 2) Education à la santé et accès aux soins
- VII. 3) Prévention des conduites à risques
- VII. 4) Commentaires

VIII. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

- VIII. 1) Commentaires

IX. RESEAU PARTENARIAL

- IX.1) Etablissement sociaux et médico-sociaux (ESMS)
- IX.2) Structures/services hospitaliers
- IX.3) Professionnels libéraux
- IX.4) Structures de la petite enfance
- IX.5) Education nationale
- IX.6) Sport et loisirs *(dont accueils de loisirs, clubs sportifs, etc.)*
- IX.7) Insertion professionnelle
- IX.8) Protection de l'enfance
- IX.9) Services de l'Etat, collectivité territoriale, etc.
- IX.10) Autres partenariats *(prévention...)*
- IX.11) Commentaires

X. DEMARCHE QUALITE ET PARTICIPATION DES PERSONNES

- X.1) Implication des familles
- X.2) Instances pour la participation des usagers
- X.3) Commentaires

XI. PROJET ET PERSPECTIVES

- XI.1) Commentaires

Page de fin

Rapport d'activité harmonisé

I . IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

I.1) Information générales

N° Finess (principal si multi-sites) 670780477

Raison Sociale* *IMP Les Glycines*

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre établissement :

Bas-Rhin ▼

Haguenau ▼

Type d'établissement* ▼

Nom de l'organisme
gestionnaire* *ARSEA*

N° de téléphone *0388733140*

Adresse mail *accueil.imp-glycines@arsea.fr*

Rapport d'activité harmonisé

I.2) Informations légales sur l'activité de l'établissement

Nombre total de places installées (agrées et financées) : 42

Nombre de places installées, quels que soient leur modalité d'accueil ou leur agrément clientèle, au 31/12/2019.

Les PCPE ne sont pas à prendre en compte dans le RAH.

Veillez reporter ci-dessous le nombre de places installées selon les modalités indiquées sur votre autorisation :

Par type de déficience	
Déficiences intellectuelles 42	Déficiences motrices
Déficiences psychiques (y compris TCC)	Déficiences visuelles
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	Déficiences auditives
Troubles spécifiques et sévères du langage et/ou des apprentissages (dysphasie...)	Polyhandicap
Par modalité d'accueil et d'accompagnement	
Internat complet / hébergement continu (365j /an)	0
Internat/ hébergement de week-end discontinu (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)	0
Internat / hébergement de semaine (du lundi au vendredi)	0
Internat / hébergement scolaire (si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine)	0
Semi-internat / Accueil de jour	42
Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA)	0
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	0
Accompagnement en milieu ordinaire / à domicile	0
Accueil temporaire	0
Autre modalité	0

Rapport d'activité harmonisé

Âge du public autorisé
selon l'agrément

Âge minimum

Âge maximum

Rapport d'activité harmonisé

I.3) Commentaires

L'IMP accompagne au quotidien 44 enfants déficients intellectuels. Confronté à la sortie théorique à 14 ans, au manque de places sur le secteur, les jeunes sont maintenus au-delà afin d'éviter un rupture de leur parcours.

Pour répondre à cette évolution, des activités spécifiques ont été mises en place pour répondre à leurs besoins.

Rapport d'activité harmonisé

II. RESSOURCES HUMAINES

II.1) Plateau technique

Indiquez la répartition des effectifs par fonction au 31 décembre 2019.

Les fonctions sont à renseigner selon les intitulés des contrats de travail (ex: dans certaines structures, les fonctions de Directeur adjoint et d'Adjoint de direction ne sont pas équivalentes).

Si certaines ressources humaines sont mises à disposition gracieuse par un autre établissement médico-social ou sanitaire, ne pas faire entrer les effectifs dans ce tableau (mais le valoriser dans l'item "partenariat"). A contrario si la mise à disposition entre dans le budget de la structure, comptabiliser les effectifs ici.

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration			
Directeur général	0	0	0
Directeur	1	1	1
Directeur adjoint	0	0	0
Directeur des ressources humaines	0	0	0
Adjoint de direction	0	0	0
Chef de service	0	0	0
Agent administratif et personnel de bureau	2	1	1.5
Autre personnel administratif	0	0	0
Catégorie : Personnel des services généraux			
Agent de service général	6	2	2.63
Chauffeur	0	0	0
Maitresse de maison	0	0	0
Ouvrier professionnel	1	1	1
Surveillant de nuit	0	0	0
Autre personnel des services généraux	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

II.1) Plateau technique

Indiquez la répartition des effectifs par fonction au 31 décembre 2019.

Les fonctions sont à renseigner selon les intitulés des contrats de travail (ex: dans certaines structures, les fonctions de Directeur adjoint et d'Adjoint de direction ne sont pas équivalentes).

Si certaines ressources humaines sont mises à disposition gracieuse par un autre établissement médico-social ou sanitaire, ne pas faire entrer les effectifs dans ce tableau (mais le valoriser dans l'item "partenariat"). A contrario si la mise à disposition entre dans le budget de la structure, comptabiliser les effectifs ici.

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)	4	2	3.45
Animateur social	0	0	0
Assistant de service social	0	0	0
Assistante familiale ou maternelle	0	0	0
AVJiste (Aide à la vie journalière)	0	0	0
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)	0	0	0
Conseiller économique social et familial	0	0	0
Éducateur de jeunes enfants	0	0	0
Éducateur spécialisé	5	4.5	3.5
Éducateur sportif / enseignant APA	2	1.5	1.5
Éducateur technique	0	0	0
Éducateur technique spécialisé	0	0	0
Enseignants spécialisés (si budgétés)	0	0	0
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)	0	0	0
Interface de communication	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

II.1) Plateau technique

Indiquez la répartition des effectifs par fonction au 31 décembre 2019.

Les fonctions sont à renseigner selon les intitulés des contrats de travail (ex: dans certaines structures, les fonctions de Directeur adjoint et d'Adjoint de direction ne sont pas équivalentes).

Si certaines ressources humaines sont mises à disposition gracieuse par un autre établissement médico-social ou sanitaire, ne pas faire entrer les effectifs dans ce tableau (mais le valoriser dans l'item "partenariat"). A contrario si la mise à disposition entre dans le budget de la structure, comptabiliser les effectifs ici.

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Moniteur d'atelier	0	0	0
Moniteur éducateur	4	2.97	3.25
Musicothérapeute / Arthérapeute	0	0	0
Professeur LSF (langue des signes française)	0	0	0
Technicien de l'intervention sociale et familiale	0	0	0
Transcripteur-adaptateur	0	0	0
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	4	0	3.23
Personnel médical			
Médecin en rééducation fonctionnelle	0	0	0
Médecin généraliste	1	0	0
Pédiatre	0	0	0
Psychiatre, pédopsychiatre	1	0.2785	0.11
Autre spécialité	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

II.1) Plateau technique

Indiquez la répartition des effectifs par fonction au 31 décembre 2019.

Les fonctions sont à renseigner selon les intitulés des contrats de travail (ex: dans certaines structures, les fonctions de Directeur adjoint et d'Adjoint de direction ne sont pas équivalentes).

Si certaines ressources humaines sont mises à disposition gracieuse par un autre établissement médico-social ou sanitaire, ne pas faire entrer les effectifs dans ce tableau (mais le valoriser dans l'item "partenariat"). A contrario si la mise à disposition entre dans le budget de la structure, comptabiliser les effectifs ici.

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Psychologues et personnel paramédical			
Aide-soignant	0	0	0
Auxiliaire de puériculture	0	0	0
Ergothérapeute	0	0	0
Infirmier	0	0	0
Instructeur en locomotion	0	0	0
Masseur kinésithérapeute	0	0	0
Neuropsychologue	0	0	0
Orthophoniste	1	0.25	0.23
Orthoptiste	0	0	0
Psychologue	1	0.35	0.35
Psychomotricien, rééducateur en motricité	1	0.7	0.7
Autre personnel paramédical	0	0	0
Autre			
Autre	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Veillez choisir votre réponse : Oui Non

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2019 (hors stage)

Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
CDI	24	17.02
CDD	8	3.43
<i>Dont CDD de remplacement</i>	3	1.5
Intérim	0	0
Contrat de professionnalisation	0	0
Contrat d'apprentissage	2	2
Autre contrat aidé	0	0
Autre	0	0

Rapport d'activité harmonisé

II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	2	1.5
Enseignant spécialisé		
Coordinateur pédagogique	1	1
Autres personnels d'enseignement		

II.5) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année

	Nombre de stagiaires
Stagiaires rémunérés	0
Stagiaires non rémunérés	4

Rapport d'activité harmonisé

II.6) Âge du personnel au 31 décembre (Indicateur ANAP 2Re3.2)

(A partir du nombre d'agents réel figurant dans le tableau des effectifs du compte administratif)

Classes d'âge	Nombre de personnes
Moins de 20 ans	0
20-29 ans	5
30-39 ans	4
40-49 ans	15
50-54 ans	3
55-59 ans	5
60-64 ans	2
65 ans ou plus	0

II.7) Ancienneté du personnel au 31 décembre

Intervalles	Nombre de personnes
Moins de 1 an	10
De 1 à 4 ans	4
5-9 ans	6
10-19 ans	11
20 ans ou plus	3

Rapport d'activité harmonisé

II.8) Formation du personnel au cours de l'année

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d..	<i>Alerte et signalement en cas de situation grave</i>	21	3
D'adaptation/développement d..	<i>Autisme : les comportements problématiques, les prévenir, les accompagner</i>	21	1
D'adaptation/développement d..	<i>Connaissance des troubles psychiques</i>	21	3
D'adaptation/développement d..	<i>Accompagnement des adolescents ayant des troubles associés perturbant le processus de socialisation</i>	14	4
D'adaptation/développement d..	<i>La distance pro dans l'accompagnement</i>	28	1
D'adaptation/développement d..	<i>Sophrologie</i>	18	2
D'adaptation/développement d..	<i>Développer une communication responsable et bienveillante</i>	14	1
D'adaptation/développement d..	<i>Pédagogie Montessori</i>	18	2
D'adaptation/développement d..	<i>PECS 1</i>	14	2
Obligatoire (habilitation, SST, P..)	<i>Habilitation électrique - Personnel non électricien - Recyclage</i>	7	1
Obligatoire (habilitation, SST, P..)	<i>Maintien et actualisation des compétences SST</i>	7	9
D'adaptation/développement d..	<i>Découverte de la démarche Snoezelen et de l'espace</i>	7	14
D'adaptation/développement d..	<i>Sensibilisation à la pédagogie Montessori</i>	7	15
D'adaptation/développement d..	<i>Introduction à la prise en charge des TSA : de la compréhension à l'intervention</i>	28	1
D'adaptation/développement d..	<i>La démarche de l'éducation cognitive</i>	7	12

Rapport d'activité harmonisé

II.9) Commentaires

L'équipe pluridisciplinaire est stable avec très peu de turnover. L'âge moyen du personnel est donc plus élevé. L'IMP comme chaque année a accueilli et accompagné des stagiaires ayant souhaité découvrir ce type de structure.

Le CDD est à mettre en lien avec un congé parental.

Les postes de directeur et de chef de service sont mutualisés avec le SESSAD.

Le budget formation étant contraint, le plan de formation a privilégié les formations en intra afin de permettre à un maximum de participer.

Ces formations en intra ont pu être complétées par la participation de membres de l'équipe à des formations organisées en interne par et à l'association et/ou à des formations organisées par l'OPCO dans le cadre des actions régionales prioritaires.

Rapport d'activité harmonisé

III. ACTIVITE

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

L'accueil au sein des UEMA et UEEA est à intégrer dans la modalité "accueil de jour"

	Global	Acc. de nuit / hébergement continu / en week-end	Internat/ hébergement de week-end (discontinu) : <i>ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année</i>	Acc. de nuit / hébergement en semaine (du lun au ven)	Internat / hébergement scolaire (<i>si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine</i>)	Acc. de jour
Nombre annuel de jours d'ouverture (indicateur ANAP 3)	200					200
Nombre de places financées dans l'année (<i>hors accompagnement temporaire</i>)	42					42
Nombre de places financées dans l'année en accompagnement temporaire	0					0
Nombre annuel de journées théoriques	8400					8400
Nombre de journées réalisées	7782					7782
dont nb de <i>journées réalisées en <u>accueil temporaire</u> / répit</i>	0					0

Rapport d'activité harmonisé

III.2) Flux et file active

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	53
Nombre de personnes en dérogation accompagnées dans l'année	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	0

Taux de personnes en dérogation (ANAP IPr1.1)

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	9
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

Taux de rotation des places financées (hors accompagnement temporaire) (ANAP IPr5.2.1)

Nombre moyen de personnes admises par place temporaire

Rapport d'activité harmonisé

III.2) Flux et file active (suite)

Répartition de la file active selon la modalité d'accueil

Accompagnement de nuit : se calcule à partir de la prise de repas du soir

Sur ce point, la CNSA dit que l'hébergement comprend un coucher et un lever. Mais cela pose le problème de la valorisation des accueils en soirée, sans qu'il y ait pour autant un d'hébergement.

Accompagnement de journée : se calcule à partir de la prise de repas du midi (en interne ou en externe). Le repas du soir prédomine sur le repas du midi : pas d'accompagnement conjoint de journée et de soirée possible

Accompagnement ambulatoire : se calcule à partir d'un déplacement de l'établissement et d'un « acte » réalisé au service ou d'un suivi libéral.

Le total de la colonne doit être égal à la file active précisée à la question précédente

	Nombre
Accompagnement de nuit : Internat complet / hébergement continu (365j./ an) uniquement	0
Accompagnement de nuit : Internat/ hébergement de week-end (discontinu) uniquement : ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année	0
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine uniquement	0
Accompagnement de nuit : Internat / hébergement scolaire (si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine)	0
Accompagnement de journée (accueil de jour, semi-internat) uniquement	53
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire uniquement (accompagnement ambulatoire type SESSAD)	0
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de plusieurs modalités d'accompagnement (hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)	0
UEMA	0
UEEA	0
Accueil / accompagnement temporaire (dont répit)	0

Rapport d'activité harmonisé

III.3) Absentéisme

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	947
<i>dont pour hospitalisation</i>	40
<i>dont pour maladie</i>	284
<i>dont pour sortie autorisée</i>	139
<i>dont motif injustifié</i>	53
<i>dont autres</i>	431
Nombre de personnes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	51

Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné (ANAP 2Pr7.1.1)

III.4) Transport

Répartition des jeunes selon leur mode de transport (trajet domicile / établissement) :

	Nombre
Taxi / VSL rémunéré par l'établissement	
<i>dont PMR</i>	
Transporteur collectif (bus...) rémunéré par l'établissement	43
<i>dont PMR</i>	
Transport interne à la structure (y compris mutualisé)	
Transport en commun	
Par leurs propres moyens (marche, vélo, véhicule personnel ou familial)	1

Rapport d'activité harmonisé

III.5) Commentaires

Bien que les admissions soient restreintes dans les IME de notre secteur, 10 places libérées ont permis l'admission de 9 jeunes courant de l'année 2019 (une admission en janvier 2020). Afin d'assurer la continuité de parcours, certaines de ces sorties et admissions ont été effectuées en cours d'année scolaire. Dans le cadre de notre partenariat avec l'IMPRO voisin, les transports sont mutualisés (convention entre les deux établissements). Cette mutualisation permet de réduire les coûts.

Rapport d'activité harmonisé

IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2019

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12
(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	39	4
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	1	6
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	2	14
Troubles du langage et des apprentissages	0	2
Déficiences auditives	0	1
Déficiences visuelles	0	0
Déficiences motrices	0	0
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	1	2
Cérébro-lésions	0	0
Polyhandicap	0	0
Autres types de déficiences	0	7

Parmi les effectifs signalés, combien sont *(toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :*

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	1
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	0
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	4
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2019 (suite)

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire) (ANAP 2Pr6.1)

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	12
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	31
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	0
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	0
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Pas d'adaptation	0
Avec transfert place assise	0
Fauteuil roulant	0
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	0	0	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	0	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	0	0	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	0	0	
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	0	0	0
Ecole élémentaire	0	0	0
ULIS école	0	0	0
Collège	0	0	0
SEGPA	0	0	0
ULIS Collège	0	0	0
Maison Familiale et Rurale	0	0	0
Lycée/lycée professionnel/CFA	0	0	0
ULIS Lycée	0	0	0
EREA	0	0	0
Autre (Pôle de regroupement...)	0	0	0
Enseignement supérieur	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Scolarité partagée uniquement entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	34
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	0
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	0

Nombre de jeunes non scolarisés (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED)

Données à renseigner au 31/12

	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés, parmi les 3-15 ans	9

Données à renseigner au 31/12

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d' au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ?	0

Données à renseigner au 31/12

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé)	0
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
<i>Contrat d'apprentissage</i>	0
<i>Contrat de professionnalisation</i>	0
<i>Autre</i>	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

Répartition des élèves selon leur niveau scolaire réel (Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	- de 6 ans	6-11 ans	12-15 ans	16 ans ou +
Cycle 1 (PS, MS, GS d'école maternelle)	0	16	7	0
Cycle 2 (CP, CE1, CE2)	0	2	9	0
Cycle 3 (CM1, CM2, 6ème)		0	0	0
Cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème)		0	0	0
Lycée général ou technologique			0	0
CAP-BEP/Bac Professionnel			0	0
Post-BAC				0

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMPP	0
CMP	0
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	2

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en raison de ses troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	2

Rapport d'activité harmonisé

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

	En interne (ou sur financement)	En libéral ou hospitalier (<i>hors financement de l'établissement</i>)
Ergothérapeute	0	0
Kinésithérapeute	0	4
Orthophoniste	8	27
Orthoptiste	0	0
Psychologue	13	0
Psychomotricien	37	
Psychiatre	15	0
Médecin rééducation fonctionnelle	0	0
Autre médecin	12	0
Instructeur en locomotion	0	0
Avejiste	0	0
Transcripteur-adaptateur de documents	0	0
Interface de communication	0	0
Codeur LFPC	0	0
Autre professionnel paramédical		

Rapport d'activité harmonisé

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	8
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	1

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience motrice (<i>dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur</i>)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience sensorielle (<i>dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille</i>)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience visuelle	0
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes concernés par :

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	1
Une stomie	0
Une sonde gastrique	0

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (<i>autre que prescrites médicalement</i>). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	1
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas	14

Rapport d'activité harmonisé

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre

		Nombre de mineurs bénéficiant
d'un placement	en IME	0
	Chez un assistant familial	4
	chez un tiers digne de confiance	0
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer) *	1
d'une mesure éducative	AED	1
	AEMO	1

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure PJJ :	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.5) Situation complexe

	Nombre
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS	
<i>dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'établissement</i>	0
<i>dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)</i>	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.6) Commentaires

5 jeunes ont un suivi conjoint avec la protection de l'enfance. Nous travaillons en lien étroit avec les services concernés.

De façon générale, nous observons des situations de plus en plus précaires et travaillons en lien avec les services sociaux.

La majorité des jeunes sont scolarisés en classe interne ou en unité d'enseignement externalisée. Pour ceux pour qui le groupe reste très compliqué ou ceux qui entrent dans les apprentissages scolaires, des temps courts de scolarisation en individuel ou en binôme sont mis en place. Pour les enfants qui ne sont pas en capacité d'entrer dans les apprentissages scolaires car encore au stade des prérequis, ils bénéficient d'ateliers cognitifs spécifiques.

L'autonomie aux repas est un des axes de travail développé au moment des repas par l'équipe éducative, appuyée une fois par semaine par l'orthophoniste.

Rapport d'activité harmonisé

V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE

V.1) Délais d'attente avant admission

A quoi attribuez-vous les délais d'admission dans votre établissement ?

Vous pouvez choisir jusqu'à **3 motifs** en les hiérarchisant de 1 à 3

Situation de sous effectifs (personnel)	<input type="text"/>
Augmentation des demandes	<input type="text"/>
Augmentations des durées de prise en charge	<input type="text"/>
Manque d'offre alternative sur le territoire	Rang 2 <input type="text"/>
Manque de ressources internes	<input type="text"/>
Manque de place dans un autre établissement	Rang 1 <input type="text"/>
Postes budgétés mais non pourvus	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>

V.2) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	6
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	3
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	0
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	0
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

Rapport d'activité harmonisé

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	2	
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	1	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	6	
UEMA	0	
UEEA	0	
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire	0	
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire	0	
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	4	
ULIS secondaire (collège, lycée)	0	
SEGPA	0	
EREA	0	
Enseignement ordinaire à temps complet	0	
Enseignement ordinaire à temps partiel	0	
Autre	0	

Rapport d'activité harmonisé

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre
Uniquement en famille (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)	
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <u>uniquement</u>	
CAMSP	0
CMPP	0
EEAP	0
IEM	0
IES	0
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	1
ITEP/DITEP	0
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	3
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	0
Autres ESMS	
Equipe relais handicap rare (ERHR)	
Services de psychiatrie infanto-juvénile	4
Professionnels paramédicaux libéraux	
Autres	

Rapport d'activité harmonisé

V.5) Commentaires

De plus en plus de jeunes sont orientés par les services de psychiatrie infantojuvénile. Ces jeunes sont souvent en difficulté avec la vie en groupe.

Compte-tenu des délais d'attente, les services en amont préconisent de plus en plus tôt aux familles d'effectuer une demande d'orientation. 6 enfants, sur les 10 entrants, âgés de moins de 10 ans, ont ainsi pu être admis.

Un jeune bénéficiant d'une notification de 2012, dans la continuité de son parcours, a été réadmis en cours d'année. Ce jeune avait déménagé durant un an en Allemagne et s'est réinstallé à Haguenau.

Rapport d'activité harmonisé

Délai d'admission pour les **entrants** (*hors accompagnement temporaire*)

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2019, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Date de notification		Date d'admission	
06/03/2012		04/03/2019	
22/06/2016		06/05/2019	
29/06/2016		29/04/2019	
12/07/2017		29/08/2019	
18/04/2018		29/08/2019	
06/04/2016		02/09/2019	
04/04/2018		03/09/2019	
24/04/2018		05/09/2019	
27/09/2017		09/12/2019	
			
			
			
			
			
			

Rapport d'activité harmonisé

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE

VI. 1) Durée moyenne de séjour

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année (<i>y compris les accueils temporaires</i>)	10
Nombre de sorties définitives dans l'année hors accueils temporaires	10
<i>Dont sorties avec notification</i>	10
<i>Dont sorties sans notification</i>	0

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre
Moins d'1 an	0
1 à < 2 ans	0
2 à < 3 ans	0
3 à < 4 ans	0
4 à < 5 ans	0
5 à < 6 ans	0

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	2
11 à 15 ans (inclus)	6
16 à 17 ans (inclus)	2
18 à 19 ans (inclus)	0
20 à 24 ans (inclus)	0
25 à 29 ans (inclus)	0

Rapport d'activité harmonisé

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	0
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	0
IME	10
Etablissement pour enfants polyhandicapés	0
ITEP/DITEP	0
IEM	0
IES	0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	0
Emploi en entreprise adaptée	0
Emploi en milieu ordinaire	0
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0
En formation ou en stage	0

Rapport d'activité harmonisé

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	0
Autre hospitalisation	0
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	0
Accueil en MAS ou FAM	0
Accueil en établissement à l'étranger	0
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	0
Autre	0
Activité inconnue	0
Sans objet : décès	0

Rapport d'activité harmonisé

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
Contrats non aidés	
Nombre de jeunes en CDI	0
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	0
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	0
Interim	0
Autres	0
Contrats aidés	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	0
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	0
Entreprise adaptée	0
Formation adulte pré- et qualifiante	0
Autres	0

Rapport d'activité harmonisé

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie (indicateur ES2018)

	Nombre
Logement personnel	0
Hébergé chez parents, proches	9
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	0
Famille d'accueil	1
Foyer d'hébergement	0
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0
MAS ou FAM	0
Établissement de santé	0
Établissement social (MECS, maison relais,...)	0
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	0
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	0
Autre	0
Inconnu	0
Sans objet : décès	0

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2019	0
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	26

Rapport d'activité harmonisé

VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.

	Nombre	Dont amendement Creton
SEEEES (ex IMP)	0	
SIPFP (ex IMPPro)	4	
ITEP	0	
IEM	0	
Autre SESSAD	0	
Foyer de vie	0	
MAS	0	
FAM	0	
SAJ	0	
ESAT/EA	0	
SAVS	0	
SAMSAH	0	
Autres ESMS	0	
Structures/services hospitaliers	0	
Autre	0	

Rapport d'activité harmonisé

Durée d'accompagnement des personnes **sorties définitivement**

Pour chacune des personnes sorties définitivement au cours de l'année 2019, veuillez renseigner la date à laquelle elle a été admise, ainsi que la date de sa sortie.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Date d'admission		Date de sortie	
21/08/2012		02/03/2019	
25/08/2016		23/03/2019	
26/08/2010		11/04/2019	
19/05/2014		19/07/2019	
23/08/2011		19/07/2019	
25/08/2011		19/07/2019	
24/08/2017		19/07/2019	
30/08/2010		19/07/2019	
03/01/2017		22/11/2019	
05/01/2017		29/11/2019	
			
			
			
			
			

Rapport d'activité harmonisé

VI.6) Commentaires

Compte-tenu de la difficulté d'orientation à la sortie (manque de places dans le secteur), les durées d'accompagnement s'allongent ce qui limite le nombre de places disponibles à l'IMP.

2 jeunes parmi ceux sortis sont âgés de moins de 10 ans:

un a changé de famille d'accueil et vit à présent en Moselle. La coordination des différents services intervenant auprès de ce jeune a permis d'organiser son maintien à l'IMP jusqu'aux congés d'été. Cette continuité dans son accompagnement jusqu'à l'été lui a permis de maintenir un point d'ancrage et donc de mieux supporter ces différents changements.

Un autre a déménagé sur Strasbourg avec sa famille. La coordination avec les IME sur Strasbourg lui a permis d'intégrer un établissement sans rupture de parcours.

Rapport d'activité harmonisé

VII. PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	53

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

– des CVS (Conseil de la vie sociale) :	<input type="text" value="OUI"/>
– du PPA/PPS avec les parents :	<input type="text" value="OUI"/>
– de réunions destinées aux jeunes :	<input type="text" value="NON"/>

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser le nombre d'enfants concernés : 16

Préciser les professionnels qui ont été associés (**choix multiple**) :

- IDE
- CESF
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

Rapport d'activité harmonisé

VII. 2) Education à la santé et accès aux soins

	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires , parmi <u>l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active)</u> .	52
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste , parmi <u>l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active)</u> .	48

VII. 3) Prévention des conduites à risques

Nombre de jeunes concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives (alcool, drogues, jeux, écran...)	0
Santé bucco-dentaire	53
Obésité	3
Vie affective et sexuelle (VAS)	5

Rapport d'activité harmonisé

VII. 4) Commentaires

La présence d'une infirmière (mutualisée avec le SESSAD) au sein de l'IMP permet d'assurer la prévention et un suivi régulier de la santé.

Le partenariat avec Handident a permis le dépistage de la quasi totalité des jeunes et de signaler si besoin aux familles les soins à effectuer. L'infirmière assure la coordination avec ce service.

Pour les plus grands, l'infirmière et la psychologue animent, depuis la rentrée de septembre, un atelier sur la vie affective et sexuelle. Elles ont pour objectif de répondre aux différentes questions que se posent, malgré leur déficience, certains jeunes à la période de l'adolescence, d'expliquer les différents sujets liés à cette thématique.

Le cuisinier, afin d'équilibrer les menus, les élabore en lien avec l'infirmière.

Le rendez-vous systématique à l'admission avec le médecin généraliste rattaché à l'établissement permet de vérifier et mettre à jour, si besoin, les vaccinations.

Chaque début d'année scolaire, le point est fait sur le dossier médical de chaque jeune. Un certificat autorisant la pratiques d'activités sportives est systématiquement demandé à chaque rentrée.

Rapport d'activité harmonisé

VIII. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Pour saisir vos données, vous devez :

1. Télécharger le fichier Excel "Couverture géographique" en cliquant sur le lien ci-dessous

[Couverture géographique](#)

2. Saisir vos données dans le fichier (veillez à bien enregistrer votre document)

3. Déposer le fichier renseigné ci-dessous

Site principal	<i>RAH 2019 - Couverture géographique.xlsx</i>
	RAH 2019 - Couverture géographique.xlsx

Si vous avez une ou plusieurs antennes, veuillez répéter l'opération autant de fois que nécessaire (maximum 4 antennes).

Veillez à bien indiquer la commune d'implantation de l'antenne.

[Couverture géographique](#)

Antenne 1

Antenne 2

Antenne 3

Antenne 4

Rapport d'activité harmonisé

VIII. 1) Commentaires

L'IMP accompagne des jeunes issus d'un vaste territoire sur le nord du département qui correspond au nord est du territoire de démocratie sanitaire 4.

Afin de limiter au mieux les temps de transport, 12 jeunes sont accompagnés à notre antenne de Wissembourg.

Compte-tenu de l'étendue du territoire, les temps de trajet matin et soir peuvent être pour certains, proches d'une heure. Les transports sont mutualisés (convention) avec le Centre d'Harthouse.

Rapport d'activité harmonisé

IX. RESEAU PARTENARIAL

IX.1) Etablissement sociaux et médico-sociaux (ESMS)

Catégorie ESMS	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
CAMSP	1	1	1
CMPP	1		
ESAT			
FAM			
SEES (ex IMP)	3		
SIPFP (ex IMPro)	4	1	1
IEM			
ITEP			
MAS			
SESSAD			
Autres ESMS			

Autres ESMS :

Rapport d'activité harmonisé

IX.2) Structures/services hospitaliers

Type d'établissement ou de service sanitaire	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
<i>HANDIDENT</i>	<i>1</i>		
<i>PÉDIATRIE AU CH HAGUENAU</i>	<i>1</i>		
<i>PEDIATRIE AU CHU HAUTEPIERRE</i>	<i>1</i>		
<i>HJ PÉDOPSYCHIATRIE</i>	<i>3</i>		

IX.3) Professionnels libéraux

Catégorie de professionnels	Nombre de professionnels
<i>ORTHOPHONISTE</i>	<i>19</i>
<i>KINÉSITHÉRAPEUTE</i>	<i>4</i>
<i>PSYCHOMOTRICIEN</i>	<i>1</i>

Rapport d'activité harmonisé

IX.4) Structures de la petite enfance

Catégorie ESMS	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
Structures de la petite enfance	0		
Assistante maternelle	0		
Autres	0		

Autres structures de la petite enfance :
--

IX.5) Education nationale

Catégorie d'établissement	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
École maternelle	1		
École élémentaire	2		
Collège	0		
Lycée / Lycée professionnel	0		
ULIS - Primaire	0		
ULIS - Collège	0		
ULIS - Lycée	0		
SEGPA	0		
EREA	0		
Autres	0		

Rapport d'activité harmonisé

IX.6) Sport et loisirs (dont accueils de loisirs, clubs sportifs, etc.)

Type de structure	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>

IX.7) Insertion professionnelle

Type de structure	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>

Rapport d'activité harmonisé

IX.8) Protection de l'enfance

Type de structure	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
Services concourant à la protection de l'enfance (AEMO, SIOE)	1		
MECS	1		
Établissement de placement PJJ (FAE, CEF, CER, EPE, UEMO)			
AED			
Accueil familial			
Établissement d'accueil mère-enfant			
Pouponnière à caractère social			

IX.9) Services de l'Etat, collectivité territoriale, etc.

Type de collectivité ou de service	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
UTAMS HAGUENAU	1		
SPE	2		

Rapport d'activité harmonisé

IX.10) Autres partenariats (prévention...)

Type de structure	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
MEDIATHEQUE / LUDOTHEQUE	3		
LES CLOWNS A L'HÔPITAL	1		
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS	1		
SERVICE JEUNESSE DES SPORTS	2		

Rapport d'activité harmonisé

IX.11) Commentaires

Le partenariat reste un axe fort. Les partenaires, lorsqu'ils interviennent auprès d'enfants accompagnés par l'IMP, outre les échanges téléphoniques et par mail à chaque fois que nécessaire, sont systématiquement invités aux réunions de synthèses.

Rapport d'activité harmonisé

X. DERMARCHE QUALITE ET PARTICIPATION DES PERSONNES

X.1) Implication des familles

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration</u> du PPA	
	Nombre
Nombre d'enfants pour lesquels au moins une réunion avec l' <u>Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS)</u> s'est tenue durant l'année	33

X.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune Ponctuellement Régulièrement Systématiquement

Rapport d'activité harmonisé

X.3) Commentaires

Les familles sont systématiquement invitées pour le PPA de leur enfant : fixation des objectifs, validation. Les échanges avec l'éducatrice référente sont réguliers au cours de l'année. Ils peuvent être reçus sur demande par la direction.

Le CVS se réunit 3 fois par an. Les parents se mobilisent notamment pour la fête de Noël et la fête de fin d'année.

Rapport d'activité harmonisé

XI. PROJET ET PERSPECTIVES

Veillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification du type d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...) :

Rapport d'activité harmonisé

XI. 1) Commentaires

L'année 2020 sera marquée par l'arrivée d'une nouvelle directrice pour poursuivre notamment le travail de partenariats engagés au bénéfice des enfants et des jeunes accueillis, avec de nombreux acteurs de la société civile, tant sur le site de Haguenau que de Wissembourg.

Nous poursuivrons le travail entamé pour transformer l'offre de notre IME en Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif qui reste à présenter et à valider dans le cadre plus large des négociations CPOM de notre association.